

Un budget communal dans la maîtrise.



Un budget communal dans la maîtrise.

Compte rendu du conseil municipal de PAVIE du 3 avril 2025 consacré aux Comptes Financiers Uniques 2024 et aux Budgets Primitifs 2025 :

Le Conseil municipal de PAVIE, consacré aux questions budgétaires, s'est réuni le 03 avril dernier sous la présidence de Jean Michel BLAY, Maire. Ce dernier précise que le compte financier unique remplace désormais les comptes administratifs et les comptes de gestion dans un document unique.

Mme Carayol, adjointe aux finances, précise que l'exercice 2024, a été à nouveau marqué, par l'inflation qui impacte les charges de gestion courante, imposant une rigueur de gestion accrue afin de conserver des marges de manœuvre en fonctionnement pour financer les investissements et soutenir l'économie du territoire.

En 2024, les charges à caractère général augmentent de 12%, malgré la baisse de l'énergie : Hausses de coûts d'entretien de terrains, bâtiments, véhicules, assurances, maintenance. Les frais de personnel augmentent de 5% avec l'octroi de 5 points d'indice pour tous, et le remplacement d'un agent de maîtrise. Les autres charges de gestion courante progressent significativement du fait de travaux d'électrification et d'une subvention d'équilibre versée au lotissement du Belvédère. Les charges exceptionnelles diminuent sensiblement, permettant une baisse de 8 %, des dépenses réelles de fonctionnement.

Dans le même temps les recettes réelles diminuent de 2 %, du fait de la baisse très importante du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation. La hausse des produits fiscaux et une légère augmentation de la DGF compensent en partie les diverses baisses enregistrées. Dans ce contexte l'épargne nette générée est réduite.

Les dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 766 000€, sont marquées par la poursuite de la rénovation énergétique des écoles, de la toiture de la salle des Fêtes, des études pour l'embellissement de la place de la Mairie, des travaux de voirie et des équipements pour les jeunes.

Ces divers investissements sont financés sans recours à l'emprunt.

Le budget Primitif 2025 à nouveau impacté par l'inflation en fonctionnement, prévoit des dépenses d'équipement en hausse.

Les prévisions 2024 s'équilibrent en fonctionnement à 2 417 K€, et à 1M€ en investissement.

La section de fonctionnement est marquée par la volonté de poursuivre la maîtrise des charges de gestion courante. Les charges à caractère général sont stabilisées, la masse salariale, en progression de 3,4%, est impactée par la hausse des charges patronales (+4%). Pierre MASURE, délégué aux associations, a détaillé le montant des subventions alloué à ces dernières, qui restent globalement stables à hauteur de 48 000 €. Dans le même temps, les autres charges diminuent ce qui permet de dégager des marges de manœuvres, en progression, pour financer les investissements.

En recettes, les produits fiscaux et les dotations et participations augmentent de 2 et 4%. Aucune hausse des taux d'imposition n'a été votée. Seule l'augmentation de 1.70 % des valeurs locatives des taxes foncières décidée par la loi de finances, impactera le contribuable. Les prix de locations des salles municipales et les redevances d'occupation du domaine public sont mis à jour.

Les investissements 2025, en hausse par rapport à 2024, sont financés majoritairement sur fonds propres. Néanmoins, le recours à l'emprunt est nécessaire, les taux de subventions étant attendus en baisse. Les projets 2025 concernent la fin du plan de rénovation énergétique des écoles, la poursuite de la réhabilitation et la mise en sécurité des bâtiments communaux (salle des fêtes, ateliers municipaux, Maison de la Culture), la fin des équipements pour les jeunes. Les travaux de voirie et de dé-imperméabilisation du cimetière complètent les dépenses d'équipement.

Pour le lotissement communal du Belvédère un lot reste à vendre : les renseignements sont à prendre en mairie.